

SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE BEAUFORT
SAINTE - AGNÈS ET ENVIRONS
COMPTE - RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
DU MARDI 21 DECEMBRE 2021 à BEAUFORT (2^{ème} date après absence de quorum)

PRÉSENTS : MM. et Mmes , AMET Jean Denis, BLANC Éric , BUCHOT Christian, CANQUE Richard, COLONAZET Nathalie ,CORNU Romain, DEMAREST Sophie, DUPUY Thierry, ECOCHARD Pierre, FOURNIER Catherine, FROISSARD Arnaud, MICHEL Laurent, MONDIERE Stéphane, MOREY Jacques, MULLOT Guy, NICOD Michel, REMOND Florian, RIBEIRO José , TAMISIER Pierre et M. VAN DER PLOEG Julien.

ABSENTS et EXCUSÉS : MM. et Mmes , BLANCHON Daniel BRETIN Christian, BROISSIAT Bernard, CAIRE Florent CAMUSET Jérôme CAUZO Louis, GAGLIARDI Marc Antoine, GANNEVAL Michel (procuration donnée à M. MONDIERE), GOYOT Robert, GREA Claude (procuration donnée à M. BUCHOT Christian) JAILLET Sandrine (procuration donnée à M. BLANC), JACQUARD Roland , MARTINOD Fabrice, MOREAU Philippe, NICOLAS Christian, , PELLEGRINELLI Colette, PILLON Lilian, PONCELIN Renaud (procuration donnée à M. REMOND), ROUTHIER René ROUX Philippe SERRIERE Yves, ROMILLY Perrine.

SECRÉTAIRE Mme FOURNIER Catherine

Date de la convocation : 17 Décembre 2021

Compte tenu de l'empêchement de Monsieur le Président, Monsieur MONDIERE Stéphane vice-président eau potable PRESIDE la réunion du Comité Syndical

SECTION EAU POTABLE

1) Prix eau 2022

Monsieur le vice-président, RAPPELLE le prix actuel de l'eau de 1.35 €/m³. Il FAIT PART du coût de fonctionnement de la nouvelle station qui représente une dépense de 10 cts/m³.

Monsieur le vice président PROPOSE d'augmenter le prix de l'eau de 0.04 €/m³ pour couvrir les frais de fonctionnement à hauteur de 0.03 €/m³ pour les frais liés au fonctionnement de la nouvelle station et de 0.01 €/m³ pour les études concernant les métabolites.

La commission des finances se réunira courant septembre 2022 pour préparer l'évolution du prix de l'eau dans les prochaines années.

Monsieur le vice-président PROPOSE une hausse du prix de l'eau, soit le prix du m³ établi à 1.39€ HT à compter du 1er Janvier 2022 pour les consommations de 2022.

Le COMITE SYNDICAL, ouï l'exposé de Monsieur le vice président, et après délibération, FIXE à l'unanimité les tarifs pour l'année 2022 comme suit :

M3 d'Eau : 1.39 €

RAPPELLE les tarifs des abonnements à compter du 1er Janvier 2022 :

Abonnement normal : 46.00 €

Abonnement complémentaire : 23.00 €

A la demande d'un délégué, le tableau d'évolution du prix de l'eau sera fourni avec l'envoi du compte rendu.

2) Prix travaux 2022

Monsieur le vice-président RAPPELLE les tarifs de travaux pratiqués par les agents du Syndicat

Monsieur le vice-président FAIT PART de la nécessité de modifier certains tarifs. Ceux-ci étant en rouge

Les autres tarifs étant maintenus.

PROPOSITION BORDEREAU 2022

Désignation	Unité	Tarifs 2021 HT	Tarifs 2022 HT	Augmentation %
forfait équipe travaux	j	1060	1060	0.00
Prix horaire main d'œuvre	h	38.5	38.5	0.00
Prix horaire Camion	h	52	52	0.00
Prix horaire tractopelle	h	80	80	0.00
Prix horaire mini-pelle	h	37.5	40	6.25
Prix BRH mini-pelle	h	30	40	25.00
Forfait branchement Neuf Dn25 < 6 ml avec regard terrassement compteur	f	1230	1380	10.87
Forfait branchement Neuf Dn25 < 6 ml sans regard, compteur avec terrassement	f	1075	1170	8.12
Forfait branchement Neuf Dn25 < 6 ml avec regard, compteur sans terrassement	f	940	1050	10.48
Forfait branchement Neuf Dn25 < 6 ml sans regard ni terrassement avec compteur	f	790	860	8.14
Plus value pour Dn 32	u	65	65	0.00
Plus value pour Dn 40	u	85	85	0.00
Plus value pour Dn 50	u	115	115	0.00
Plus value par ml supplémentaire de terrassement pleine terre	ml	66.5	70	5.00
Forfait refection tranchée sous route et remblaiement en béton réexcavable	ml	270	270	0.00
Forfait réfection tranchée route y compris terrassement et enrobé ou passage fusée	ml	180	180	0.00
Enrobé noir à chaud dosé à 150kg/m2	m2	55	60	8.33
refection voirie type bi-couche	m2	12	16	25.00
Plus value pour nourrice 2 compteurs Dn 25/32	u	90	90	0.00
Plus value par compteur supplémentaire	u	54	54	0.00
Regard paragel modulaire équipé pour 1 compteur tampon 3,5 t	u	375	375	0.00
Plus value pour tampon 12,5 t	u	60	80	25.00
Regard béton 800*800 (2 éléments + prédalle + couvercle fonte)	u	535	535	0.00
Regard béton 1000*1000 (2 éléments + prédalle + couvercle fonte)	u	585	585	0.00
Couvercle fonte type trottoir seul	u	200	200	0.00
Forfait réouverture branchement	f	190	190	0.00
Changement d'abonné, gestion locataire ou ouverture branchement	f	50	50	0.00
Forfait déplacement (relevé de compteur hors période,,)	f	50	50	0.00
Forfait pose compteur	f	50	50	0.00
Participation réunion de chantier	u	70	70	0.00
Forfait participation et contrôle chantier complet	f	680	680	0.00
Essais de pression sur réseau neuf ou existant	ml	10.8	10.8	0.00
Tranchée pose canalisations < dn 125 mm sans évacuation déblais	ml	9.5	9.5	0.00
Terrassement en masse y compris évacuation des déblais	m3	19.5	19.5	0.00
Lit de pose ép 0,20 sur conduite	ml	11.5	11.5	0.00
Fourniture et pose grillage avertisseur détectable bleu	ml	2.5	2.5	0.00
Concassé 0/31,5 (remblais fouille)	m3	31.5	31.5	0.00
Fourniture canalisation pehd diam 19/25	ml	5.6	5.6	0.00
Fourniture canalisation pehd diam 27/32	ml	5.95	5.95	0.00
Fourniture canalisation pehd diam 31/40	ml	7.4	7.4	0.00
Fourniture gaine janolène diam 50	ml	9.3	9.3	0.00

Fourniture gaine janoléne diam 63	ml	11.3	11.3	0.00
Raccordement sur conduite existante	u	95	95	0.00
Fourniture bouche a clefs complète	u	121	121	0.00
Fourniture d' un entourage de bouche à clé en béton	u	25	25	0.00
Fourniture d'un poteau incendie incongelable seul	u	2200	2200	0.00
Croquis de repérage par branchements ou vannes	u	22.5	22.5	0.00
Envoi d'un compteur de DN 15 au LNE (autre diamètre sur demande)	u	400	400	0.00
Achat d'un compteur seul	u	60	60	0.00
Compteur équipé tête émettrice	u	80	80	0.00
Location fusée seul	J	125	125	0.00
Autre fourniture : Prix catalogue +10 %				

Le **COMITE SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le vice-président, et après délibération, **DECIDE** à l'unanimité l'application du tarif ci-dessus à compter du 1^{er} Janvier 2022

3) Renouvellement ligne trésorerie

Monsieur le vice-président, **RAPPELLE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € consentie avec la CAISSE D'EPARGNE le 1^{er} Janvier 2021. Monsieur le vice-président **PROPOSE** le renouvellement de cette ligne de trésorerie de 300 000 € au 1^{er} Février 2022 afin d'anticiper les futurs travaux Eau potable.

Le **COMITE SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le vice-président et après délibération,

DÉCIDE de solliciter la CAISSE D'EPARGNE pour le financement de ces besoins ponctuels de trésorerie, une ouverture de crédit d'un montant de 300 000 €, sur une durée de 12 mois au taux de **0.8 % de marge sur € str**, à compter du **1^{er} Février 2022**.

AUTORISE le Président à signer la convention de ligne de crédit et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Questions et informations diverses

DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le vice-président, **FAIT PART** aux membres du Comité Syndical que le Syndicat souhaite entreprendre des travaux sur la commune de VAL SONNETTE à Vincelles avec notamment :

La réhabilitation du réseau de transit en Fonte Ø 200 mm entre les réservoirs de Ste Agnès et le cimetière de Vincelles

Et la réhabilitation du réseau d'eau potable grande rue (RD72), de l'entrée du village après le pont SNCF au croisement avec la rue du Pérou

Tranche de travaux 2022 Réhabilitation du réseau de transit entre les réservoirs de Ste Agnès et le cimetière de Vincelles, soit 675 ml , Montant travaux : 111 812.50 € HT

Tranche de travaux 2023 : Réhabilitation du réseau d'eau potable grande rue (RD 72), de l'entrée du village après le pont SNCF au croisement avec la rue du Pérou, soit 504 ml avec reprise de 14

branchements, Montant travaux : 116 861.00 € HT

Le montant de l'estimation de la dépense globale

Montant des travaux	228 673.50 €
Frais de Maitrise d'œuvre	9 660.00 €
Divers et Imprévus	6 666.50 €

LE COMITE SYNDICAL, ouï l'exposé de Monsieur le vice-président, et après délibération, **ADOPTÉ** pour 2022 et 2023 , l'opération de programme de travaux de renouvellement du réseau de conduites eau potable sur la commune de VAL SONNETTE pour un montant total, de 245 000.00 € HT et arrête les modalités de financement.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions au titre de la DETR

AUTORISE le vice-président à signer tout document relatif à cette opération

Pollution S METOLACHLORE

Monsieur le vice-président FAIT PART d'une réunion en date du 27 novembre 2021 en préfecture concernant la présence d'un résidu d'un pesticide, le S METOLACHLORE.

L'objectif de cette réunion était de connaître les éventuelles participations financières de la préfecture et de l'Agence de l'Eau.

Ce captage n'étant pas classé prioritaire, aucune aide financière n'est accordée à ce jour.

Une demande de dérogation de 3 ans a été faite par le SMEA de BEAUFORT avec présentation d'un calendrier :

Fin 2021

Réunion avec les agriculteurs

Etude pour la mise en place d'un avant-projet avec le cabinet Merlin

Etude des coûts pour la mise en place d'une station de traitement mobile

2022

Suivi de l'action avec les agriculteurs

Suivi de la concentration avec prélèvements trimestriels

Résultats des avant projets chiffrés pour une installation fixe ou mobile

Choix du type d'installation

2023

Suivi de l'action avec les agriculteurs

Augmentation du prix de l'eau pour anticiper la mise en place d'un traitement

2024

Consultation des entreprises

2025

Lancement des travaux

Statuts

Le projet de statuts a fait l'objet d'une réunion en préfecture afin de clarifier certains articles du CGCT

Une réunion avec les commissions eau potable et assainissement sera envisagée courant janvier avant l'envoi des statuts en Préfecture

Subvention Site Internet

Monsieur le vice-président FAIT PART d'une subvention obtenue pour la création d'un site internet d'un montant de 80 % par la Préfecture au titre du Fonds «Transformation numérique des collectivités territoriales »

Impayés

La prochaine réunion avec M. Le trésorier, pour faire le point des impayés est fixée au 27 Janvier 2022.

Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura

Monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Le CDG 39 a été informé par le Président de la CAGD qu'à compter du 1er janvier 2023 les effectifs de la CAGD dépasseront le seuil d'affiliation obligatoire au CDG 39 (350 agents) et sollicite la désaffiliation de la CAGD du CDG 39.

Le CDG 39 est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Conformément à la loi, la demande de la CAGD est portée à la connaissance de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion.

Un droit d'opposition à cette demande de désaffiliation est conféré aux collectivités et établissements publics affiliés par les dispositions du quatrième alinéa de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au terme desquelles « il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou pour les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. »

Ce droit d'opposition doit être mis en œuvre dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la présente information.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la demande de désaffiliation de la CACD.

LE COMITE SYNDICAL, ouï l'exposé de Monsieur le vice-président, et après délibération,

ACCEPTE à l'unanimité la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Jura à compter du 1er janvier 2023

SECTION ASSAINISSEMENT

1) Provisions pour créances douteuses

Monsieur le vice-président **RAPPELLE** à l'assemblée que la constitution de provisions comptables pour créances douteuses est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription annuelle des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions sont effectuées après concertation étroite et accords entre eux.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrement en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants »

Le COMITE SYNDICAL ouï l'exposé de Monsieur le vice-président et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

DECIDE d'inscrire une provision de 400 € pour l'année 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » du budget assainissement.

2) Décision modificative n°2

Monsieur le vice-président **FAIT PART** de dépenses telles que la provision pour créances douteuses ainsi que la renégociation d'un emprunt initialement non prévues au budget primitif.

Monsieur le vice-président **PROPOSE** la délibération permettant le financement de cette opération financière

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6378 Autres taxes et redevances	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68: Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	400.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D 1641 Emprunts en euros	0.00 €	1 150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 150.00 €	0.00 €	0.00 €
D 21562 Service d'assainissement	1 150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	1 150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 150.00 €	1 150.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le **COMITÉ SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le vice-président, informé des modifications à apporter au Budget primitif section Eau potable, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'abonder les Crédits ouverts au Budget primitif comme définis ci-dessus et,
ACCEPTE à l'unanimité des membres présents la Décision modificative n°2